



PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE DUPLESSIS

MUNICIPALITÉ DE  
BAIE-JOHAN-BEETZ

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE BAIE-JOHAN-BEETZ, convoquée le vingt-deuxième jour de décembre deux mille vingt-deux à 19 h à la Salle Multi, située au 15A, rue du Nord, à Baie-Johan-Beetz.

---

**Sont présents :** M. Martin Côté, maire  
M. Denis Harvey, conseiller, poste 6

**Sont absents :** M<sup>me</sup> Maryse Bourque, conseillère, poste 4  
M. Luc Bourque, conseiller, poste 5

**En visioconférence :** M. Étienne Lemieux, conseiller, poste 1  
M. Jacques Devost, conseiller, poste 3  
M. Sébastien L'Écuyer, conseiller, poste 2

**Aussi présent :** M. Sylvain Roy

---

**1. Ouverture de la séance**

La séance est ouverte par M. Martin Côté, maire de la Municipalité de Baie-Johan-Beetz, à 19 h 04. M. Sylvain Roy fait fonction de secrétaire.

**2. Constatation du quorum**

**3. Acceptation de l'ordre du jour**

Il est proposé par Denis Harvey, appuyé par Étienne Lemieux, et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents, d'accepter l'ordre du jour tel que proposé :

1. Ouverture de la séance par M. Martin Côté, maire
2. Présences
3. Acceptation de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2022
5. Résolutions
  - a) Résolution 2022-12-22-01 concernant l'emploi de M. Stéfan Marchand
  - b) Résolution 2022-12-22-02 concernant l'embauche d'un directeur général par intérim
6. Période de questions
7. Levée de la séance

**4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2022**

Il est proposé par Jacques Devost, appuyé par Sébastien L'Écuyer et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 12 décembre 2022 soit adopté.

**5. Résolutions**

**a) Résolution 2022-12-22-01 concernant l'emploi de M. Stéfan Marchand**

Considérant les besoins en ressources humaines de la municipalité;

Considérant que M. Stéfan Marchand n'a pu compléter avec succès sa période de probation;

Il est proposé par Étienne Lemieux, appuyé par Denis Harvey et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents que la municipalité mette fin à l'emploi de M. Stéfan Marchand en date des présentes.

**b) Résolution 2022-12-22-02 concernant l'embauche d'un directeur général par intérim**

Considérant les besoins en ressources humaines de la municipalité;

Il est proposé par Jacques Devost, appuyé par Denis Harvey et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents que la municipalité embauche M. Sylvain Roy au poste de directeur général par intérim.

**6. Période de questions**

**7. Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 14.

---

Sylvain Roy  
secrétaire

---

Martin Coté  
Maire <sup>1</sup>

<sup>1</sup> Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées individuellement.



PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE DUPLESSIS

MUNICIPALITÉ DE  
BAIE-JOHAN-BEETZ

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE BAIE-JOHAN-BEETZ, convoquée le vingt-deuxième jour de décembre deux mille vingt-deux à 19 h à la Salle Multi, située au 15A, rue du Nord, à Baie-Johan-Beetz.

---

**Sont présents :** M. Martin Côté, maire  
M. Denis Harvey, conseiller, poste 6

**Sont absents :** M<sup>me</sup> Maryse Bourque, conseillère, poste 4  
M. Luc Bourque, conseiller, poste 5

**En visioconférence :** M. Étienne Lemieux, conseiller, poste 1  
M. Jacques Devost, conseiller, poste 3  
M. Sébastien L'Écuyer, conseiller, poste 2

**Aussi présent :** M. Sylvain Roy

---

**1. Ouverture de la séance**

La séance est ouverte par M. Martin Côté, maire de la Municipalité de Baie-Johan-Beetz, à 19 h 04. M. Sylvain Roy fait fonction de secrétaire.

**2. Constatation du quorum**

**3. Acceptation de l'ordre du jour**

Il est proposé par Denis Harvey, appuyé par Étienne Lemieux, et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents, d'accepter l'ordre du jour tel que proposé :

1. Ouverture de la séance par M. Martin Côté, maire
2. Présences
3. Acceptation de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2022
5. Résolutions
  - a) Résolution 2022-12-22-01 concernant l'emploi de M. Stéfan Marchand
  - b) Résolution 2022-12-22-02 concernant l'embauche d'un directeur général par intérim
6. Période de questions
7. Levée de la séance

**4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2022**

Il est proposé par Jacques Devost, appuyé par Sébastien L'Écuyer et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 12 décembre 2022 soit adopté.

**5. Résolutions**

**a) Résolution 2022-12-22-01 concernant l'emploi de M. Stéfan Marchand**

Considérant les besoins en ressources humaines de la municipalité;

Considérant que M. Stéfan Marchand n'a pu compléter avec succès sa période de probation;

Il est proposé par Étienne Lemieux, appuyé par Denis Harvey et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents que la municipalité mette fin à l'emploi de M. Stéfan Marchand en date des présentes.

**b) Résolution 2022-12-22-02 concernant l'embauche d'un directeur général par intérim**

Considérant les besoins en ressources humaines de la municipalité;

Il est proposé par Jacques Devost, appuyé par Denis Harvey et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents que la municipalité embauche M. Sylvain Roy au poste de directeur général par intérim.

**6. Période de questions**

**7. Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 14.

---

Sylvain Roy  
secrétaire

---

Martin Côté  
Maire <sup>1</sup>

<sup>1</sup> Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées individuellement.



PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE DUPLESSIS

MUNICIPALITÉ DE  
BAIE-JOHAN-BEETZ

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE BAIE-JOHAN-BEETZ, convoquée le vingt-deuxième jour de décembre deux mille vingt-deux à 19 h à la Salle Multi, située au 15A, rue du Nord, à Baie-Johan-Beetz.

---

**Sont présents :** M. Martin Côté, maire  
M. Denis Harvey, conseiller, poste 6

**Sont absents :** M<sup>me</sup> Maryse Bourque, conseillère, poste 4  
M. Luc Bourque, conseiller, poste 5

**En visioconférence :** M. Étienne Lemieux, conseiller, poste 1  
M. Jacques Devost, conseiller, poste 3  
M. Sébastien L'Écuyer, conseiller, poste 2

**Aussi présent :** M. Sylvain Roy

---

**1. Ouverture de la séance**

La séance est ouverte par M. Martin Côté, maire de la Municipalité de Baie-Johan-Beetz, à 19 h 04. M. Sylvain Roy fait fonction de secrétaire.

**2. Constatation du quorum**

**3. Acceptation de l'ordre du jour**

Il est proposé par Denis Harvey, appuyé par Étienne Lemieux, et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents, d'accepter l'ordre du jour tel que proposé :

1. Ouverture de la séance par M. Martin Côté, maire
2. Présences
3. Acceptation de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2022
5. Résolutions
  - a) Résolution 2022-12-22-01 concernant l'emploi de M. Stéfan Marchand
  - b) Résolution 2022-12-22-02 concernant l'embauche d'un directeur général par intérim
6. Période de questions
7. Levée de la séance

**4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2022**

Il est proposé par Jacques Devost, appuyé par Sébastien L'Écuyer et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 12 décembre 2022 soit adopté.

**5. Résolutions**

**a) Résolution 2022-12-22-01 concernant l'emploi de M. Stéfan Marchand**

Considérant les besoins en ressources humaines de la municipalité;

Considérant que M. Stéfan Marchand n'a pu compléter avec succès sa période de probation;

Il est proposé par Étienne Lemieux, appuyé par Denis Harvey et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents que la municipalité mette fin à l'emploi de M. Stéfan Marchand en date des présentes.

**b) Résolution 2022-12-22-02 concernant l'embauche d'un directeur général par intérim**

Considérant les besoins en ressources humaines de la municipalité;

Il est proposé par Jacques Devost, appuyé par Denis Harvey et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents que la municipalité embauche M. Sylvain Roy au poste de directeur général par intérim.

**6. Période de questions**

**7. Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 14.

---

Sylvain Roy  
secrétaire

---

Martin Côté  
Maire <sup>1</sup>

<sup>1</sup> Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées individuellement.



PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE DUPLESSIS

MUNICIPALITÉ DE  
BAIE-JOHAN-BEETZ

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE BAIE-JOHAN-BEETZ, convoquée le vingt-deuxième jour de décembre deux mille vingt-deux à 19 h à la Salle Multi, située au 15A, rue du Nord, à Baie-Johan-Beetz.

---

**Sont présents :** M. Martin Côté, maire  
M. Denis Harvey, conseiller, poste 6

**Sont absents :** M<sup>me</sup> Maryse Bourque, conseillère, poste 4  
M. Luc Bourque, conseiller, poste 5

**En visioconférence :** M. Étienne Lemieux, conseiller, poste 1  
M. Jacques Devost, conseiller, poste 3  
M. Sébastien L'Écuyer, conseiller, poste 2

**Aussi présent :** M. Sylvain Roy

---

**1. Ouverture de la séance**

La séance est ouverte par M. Martin Côté, maire de la Municipalité de Baie-Johan-Beetz, à 19 h 04. M. Sylvain Roy fait fonction de secrétaire.

**2. Constatation du quorum**

**3. Acceptation de l'ordre du jour**

Il est proposé par Denis Harvey, appuyé par Étienne Lemieux, et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents, d'accepter l'ordre du jour tel que proposé :

1. Ouverture de la séance par M. Martin Côté, maire
2. Présences
3. Acceptation de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2022
5. Résolutions
  - a) Résolution 2022-12-22-01 concernant l'emploi de M. Stéfan Marchand
  - b) Résolution 2022-12-22-02 concernant l'embauche d'un directeur général par intérim
6. Période de questions
7. Levée de la séance

**4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2022**

Il est proposé par Jacques Devost, appuyé par Sébastien L'Écuyer et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 12 décembre 2022 soit adopté.

**5. Résolutions**

**a) Résolution 2022-12-22-01 concernant l'emploi de M. Stéfan Marchand**

Considérant les besoins en ressources humaines de la municipalité;

Considérant que M. Stéfan Marchand n'a pu compléter avec succès sa période de probation;

Il est proposé par Étienne Lemieux, appuyé par Denis Harvey et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents que la municipalité mette fin à l'emploi de M. Stéfan Marchand en date des présentes.

**b) Résolution 2022-12-22-02 concernant l'embauche d'un directeur général par intérim**

Considérant les besoins en ressources humaines de la municipalité;

Il est proposé par Jacques Devost, appuyé par Denis Harvey et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents que la municipalité embauche M. Sylvain Roy au poste de directeur général par intérim.

**6. Période de questions**

**7. Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 14.

---

Sylvain Roy  
secrétaire

---

Martin Coté  
Maire <sup>1</sup>

<sup>1</sup> Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées individuellement.





PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE DUPLESSIS

MUNICIPALITÉ DE  
BAIE-JOHAN-BEETZ

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE BAIE-JOHAN-BEETZ, convoquée le vingt-deuxième jour de décembre deux mille vingt-deux à 19 h à la Salle Multi, située au 15A, rue du Nord, à Baie-Johan-Beetz.

---

**Sont présents :** M. Martin Côté, maire  
M. Denis Harvey, conseiller, poste 6

**Sont absents :** M<sup>me</sup> Maryse Bourque, conseillère, poste 4  
M. Luc Bourque, conseiller, poste 5

**En visioconférence :** M. Étienne Lemieux, conseiller, poste 1  
M. Jacques Devost, conseiller, poste 3  
M. Sébastien L'Écuyer, conseiller, poste 2

**Aussi présent :** M. Sylvain Roy

---

**1. Ouverture de la séance**

La séance est ouverte par M. Martin Côté, maire de la Municipalité de Baie-Johan-Beetz, à 19 h 04. M. Sylvain Roy fait fonction de secrétaire.

**2. Constatation du quorum**

**3. Acceptation de l'ordre du jour**

Il est proposé par Denis Harvey, appuyé par Étienne Lemieux, et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents, d'accepter l'ordre du jour tel que proposé :

1. Ouverture de la séance par M. Martin Côté, maire
2. Présences
3. Acceptation de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2022
5. Résolutions
  - a) Résolution 2022-12-22-01 concernant l'emploi de M. Stéfan Marchand
  - b) Résolution 2022-12-22-02 concernant l'embauche d'un directeur général par intérim
6. Période de questions
7. Levée de la séance

**4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2022**

Il est proposé par Jacques Devost, appuyé par Sébastien L'Écuyer et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 12 décembre 2022 soit adopté.

**5. Résolutions**

**a) Résolution 2022-12-22-01 concernant l'emploi de M. Stéfan Marchand**

Considérant les besoins en ressources humaines de la municipalité;

Considérant que M. Stéfan Marchand n'a pu compléter avec succès sa période de probation;

Il est proposé par Étienne Lemieux, appuyé par Denis Harvey et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents que la municipalité mette fin à l'emploi de M. Stéfan Marchand en date des présentes.

**b) Résolution 2022-12-22-02 concernant l'embauche d'un directeur général par intérim**

Considérant les besoins en ressources humaines de la municipalité;

Il est proposé par Jacques Devost, appuyé par Denis Harvey et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents que la municipalité embauche M. Sylvain Roy au poste de directeur général par intérim.

**6. Période de questions**

**7. Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 14.

---

Sylvain Roy  
secrétaire

---

Martin Coté  
Maire <sup>1</sup>

<sup>1</sup> Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées individuellement.



PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE DUPLESSIS

MUNICIPALITÉ DE  
BAIE-JOHAN-BEETZ

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE BAIE-JOHAN-BEETZ, convoquée le vingt-deuxième jour de décembre deux mille vingt-deux à 19 h à la Salle Multi, située au 15A, rue du Nord, à Baie-Johan-Beetz.

---

**Sont présents :** M. Martin Côté, maire  
M. Denis Harvey, conseiller, poste 6

**Sont absents :** M<sup>me</sup> Maryse Bourque, conseillère, poste 4  
M. Luc Bourque, conseiller, poste 5

**En visioconférence :** M. Étienne Lemieux, conseiller, poste 1  
M. Jacques Devost, conseiller, poste 3  
M. Sébastien L'Écuyer, conseiller, poste 2

**Aussi présent :** M. Sylvain Roy

---

**1. Ouverture de la séance**

La séance est ouverte par M. Martin Côté, maire de la Municipalité de Baie-Johan-Beetz, à 19 h 04. M. Sylvain Roy fait fonction de secrétaire.

**2. Constatation du quorum**

**3. Acceptation de l'ordre du jour**

Il est proposé par Denis Harvey, appuyé par Étienne Lemieux, et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents, d'accepter l'ordre du jour tel que proposé :

1. Ouverture de la séance par M. Martin Côté, maire
2. Présences
3. Acceptation de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2022
5. Résolutions
  - a) Résolution 2022-12-22-01 concernant l'emploi de M. Stéfán Marchand
  - b) Résolution 2022-12-22-02 concernant l'embauche d'un directeur général par intérim
6. Période de questions
7. Levée de la séance

**4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2022**

Il est proposé par Jacques Devost, appuyé par Sébastien L'Écuyer et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 12 décembre 2022 soit adopté.

**5. Résolutions**

**a) Résolution 2022-12-22-01 concernant l'emploi de M. Stéfán Marchand**

Considérant les besoins en ressources humaines de la municipalité;

Considérant que M. Stéfán Marchand n'a pu compléter avec succès sa période de probation;

Il est proposé par Étienne Lemieux, appuyé par Denis Harvey et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents que la municipalité mette fin à l'emploi de M. Stéfán Marchand en date des présentes.

**b) Résolution 2022-12-22-02 concernant l'embauche d'un directeur général par intérim**

Considérant les besoins en ressources humaines de la municipalité;

Il est proposé par Jacques Devost, appuyé par Denis Harvey et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents que la municipalité embauche M. Sylvain Roy au poste de directeur général par intérim.

**6. Période de questions**

**7. Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 14.

---

Sylvain Roy  
secrétaire

---

Martin Coté  
Maire <sup>1</sup>

<sup>1</sup> Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées individuellement.